

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ
Lycée Jean-Dautet à La Rochelle (17)
Mise en conformité de l'établissement pour l'accessibilité ADAP

Pouvoir adjudicateur : Région Nouvelle-Aquitaine, 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux, tél. 05 57 57 80 00.

Profil acheteur : https://demat-ampa.fr

Numéro de référence du marché : 2020P000T067540000

Objet principal : lycée Jean-Dautet à La Rochelle (17). Mise en conformité de l'établissement pour l'accessibilité ADAP.

Code CPV principal : 45000000

Forme juridique du groupement : Aucune forme de groupement imposé.

Type de marché : Travaux.

Lieu principal d'exécution : (17) Charente-Maritime.

Ce marché est-il divisé en lots : Marché divisé en lots.

Lot 1 : voirie, réseaux, maçonnerie.

Lot 2 : serrurerie, métallerie.

Lot 3 : menuiseries bois, signalétique.

Lot 4 : peinture, revêtements de sols.

Lot 5 : électricité.

Lot 6 : plomberie sanitaire chauffage ventilation.

Lot 7 : ascenseur.

Modalités essentielles de financement : Budget régional.

Conditions de participation du candidat : Doivent être conformes aux conditions stipulées dans le RC.

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Modalités de réception des remises des candidatures et des offres : Par voie dématérialisée sur la plateforme https://demat-ampa.fr

Des variantes sont-elles possibles : Non.

Durée du marché : 7 mois.

Ce marché peut-il faire l'objet d'une reconduction : Non.

Adresses auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Règlement de consultation, DCE, Informations, correspondances et dépôt sont accessibles gratuitement à l'adresse (URL) : https://demat-ampa.fr/page-accueil/Informations/Accessibilité/Accessibilité/Consultation-38855.aspx?cxygme-cx-qualite ou sur https://demat-ampa.fr , saisi référence : 2020P000T067540000

Type de procédure : Procédure adaptée définie selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : le vendredi 6 novembre 2020, à 12 heures.

Durée de validité des offres : 120 jours.

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tasset, 33000 Bordeaux, site : http://bordeaux-tribunal-administratif.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 8 octobre 2020.



NOALIS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur : M^{me} Élodie AMBLARD, directrice générale, 161, rue Armand-Ducreix, 87000 Limoges, mtl : contact@noalis.fr - Web : http://www.noalis.fr

L'avis implique un marché public.

Objet : contrat de maintenance des pompes à chaleur, ballons thermodynamiques et installations solaires du patrimoine de la SA NOALIS, situés sur les départements de la Charente, Charente-Maritime et Haute-Vienne.

Référence acheteur : Contrat PAC

Type de marché : Services.

Procédure : Procédure adaptée.

Code NUTS : FR131

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les variantes sont refusées.

Lot 1 - Secteur Charente.

Lot 2 - Secteur Charente-Maritime.

Lot 3 - Secteur Haute-Vienne.

Remise des offres : le vendredi 6 novembre 2020 à 14 heures au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication : Le 8 octobre 2020.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

Enquêtes publiques

Avis administratifs et judiciaires



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Aunis Atlantique tenant lieu de programme local de l'habitat (Pui-h)

Par arrêté du 28 septembre 2020, M. Jean-Pierre SERVANI, président de la Communauté de communes Aunis Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet du Pui-H de la Communauté de communes Aunis Atlantique.

La mise en œuvre de mesures barrières figureront dans un protocole détaillé d'accueil du public (respect des règles sanitaires en matière de distanciation sociale, port du masque obligatoire, stylo personnel).

Objet et durée de l'enquête :

Le Pui-H traitait à l'échelle du territoire le projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe les règles d'utilisation des sols. Il comprend le rapport de présentation (avec évaluation environnementale), le PADU, les règlements écrit et graphique, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes, les avis des personnes publiques associées, des communes membres et de l'autorité environnementale (dont un tableau des réponses à ces avis) ainsi que les pièces administratives.

L'enquête publique se déroulera sur 33 jours consécutifs, soit du lundi 2 novembre 2020 9 heures au vendredi 4 décembre 2020 17 heures.

Commission d'enquête :

La commission d'enquête, désignée par M. le Président du Tribunal administratif de Poitiers, est composée de M. Jacques BOISSIERE, président de la commission d'enquête et M^{me} Elisabeth BALMAS et M. Dominique BERTIN, membres titulaires.

Consultation du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable par le public :

Sur document papier au siège de la Communauté de communes Aunis Atlantique, 113, route de La Rochelle, 17230 Marais, ainsi que dans toutes les mairies du territoire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par voie numérique sur le site Internet https://www.registre-denaturalise.fr/2140 ou sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes Aunis Atlantique aux jours et horaires habituels d'ouverture.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête et dans les communes membres aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	DATES	HORAIRES	LIEU DES PERMANENCES
Siège de l'enquête publique CDC Aunis Atlantique	Lundi 2 novembre Vendredi 4 décembre	9 h - 12 h 14 h - 17 h	Siège CDC Aunis Atlantique 113, route de La Rochelle - Marais
Andilly-les-Marais	Lundi 2 novembre Vendredi 27 novembre	14 h -17 h 9 h-12 h	Mairie
Angliers	Mardi 10 novembre	14 h -17 h	Salle polyvalente L. Tublet - Place Saint-Pierre
Benon	Mardi 3 novembre	14 h -17 h	Mairie
Charon	Lundi 16 novembre Mercredi 25 novembre	9 h - 12 h 9 h - 12 h	Mairie - Salle Basse
Couçon-d'Aunis	Mercredi 4 novembre Vendredi 20 novembre Mercredi 2 décembre	9 h -12 h 9 h - 12 h 9 h - 12 h	Salle des associations Place de la Mairie
Cranchaban	Mardi 10 novembre	9 h - 12 h	Salle des fêtes - 7 bis, Grand Rue
Ferrières	Vendredi 6 novembre Jeudi 3 décembre	9 h - 12 h 9 h - 12 h	Mairie
La Grève-sur-Mignon	Jeudi 12 novembre	9 h - 12 h	Mairie
La Laigne	Vendredi 13 novembre	9 h - 12 h	Mairie
La Ronde	Mercredi 4 novembre	9 h - 12 h	Mairie
Le Gué-d'Allieré	Mardi 17 novembre	9 h - 12 h	Mairie
Longèves	Jeudi 19 novembre	9 h - 12 h	Mairie
Marais	Lundi 2 novembre Lundi 16 novembre Jeudi 3 décembre	4 h - 17 h 14 h - 17 h 9 h - 12 h	Mairie
Nuillé-d'Aunis	Mardi 24 novembre	9 h - 12 h	Mairie
Saint-Ouen-d'Aunis	Jeudi 5 novembre Jeudi 26 novembre	9 h - 12 h 14 h -17 h	Mairie
Saint-Jean de Liversy	Jeudi 5 novembre Mardi 1 ^{er} décembre	14 h -17 h 9 h - 12 h	Mairie
Saint-Cyr du Doré	Mercredi 18 novembre	9 h - 12 h	Mairie
Saint-Sauveur-d'Aunis	Jeudi 5 novembre Mercredi 2 décembre	9 h - 12 h 9 h - 12 h	Centre Rencontre - Salle des Vignes 4, rue du 8-mai-1945
Taillon	Jeudi 19 novembre	9 h - 12 h	Salle des fêtes, rue des Hérons
Villedoux	Vendredi 13 novembre Lundi 23 novembre	14 h - 17 h 9 h - 12 h	Salle annexe 4, rue de la Mairie

Dépot des observations - Propositions - Contre-propositions :

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

Sur le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site Internet https://www.registre-denaturalise.fr/2140

Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2140@registre-denaturalise.fr. Les observations transmises par courrier électronique seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : https://www.registre-denaturalise.fr/2140

Par courrier postal au siège de l'enquête à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête publique Pui-h, Communauté de communes Aunis Atlantique, 113, route de La Rochelle, CS10042, 17230 Marais

Sur l'un des 21 registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paragraphes mis à disposition du public soit au siège de la Communauté de communes soit dans les mairies du territoire et ce aux jours et heures habituels d'ouverture et lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Closure de l'enquête publique :

Après la clôture de l'enquête, la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de 8 jours, la Communauté de communes et lui communiquera les observations écrites et orales dans un procès-verbal de synthèse. La Communauté de communes disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations. La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées à M. le Président dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagnés des registres et des pièces annexes.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de la Communauté de communes ainsi que dans toutes les mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, sur le site Internet de la Communauté de communes.

Au terme de l'enquête publique, le projet de Pui-h, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès M^{me} ANTHOINE, responsable du service aménagement, au siège de la Communauté de communes Aunis Atlantique.

SudOuest
archives

Offrez des photos vintage
rares et originales
sur sudouest-archives.com

